

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 27

Membres présents : 16

Membres représentés : 0

Votants : 16

Date de la convocation

4 juillet 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX JUILLET à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs DELANAUD Stéphane, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET Fabienne

Messieurs TOURNIQUET Gautier, LEROY Jean-Maurice, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, VERONT Fabrice

● Présent sans voix délibérative : M. NOCHEZ Didier

OBJET : PÔLE MULTI ACCUEIL RPE MOREUIL – MISSION OPC

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse

Dans le cadre du projet structurant de construction du Pôle multi-accueil-RPE à Moreuil, la CCALN a lancé une consultation le 27 avril 2023 portant sur la mission d'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination)

Au regard de l'analyse des offres produite par l'AMO MPI Développement figurant en PJ,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de confier la mission d'OPC à la Société MEIC représentée par M. Cédric GIGOT (siège social : 367, rue de l'Authie 62110 Hénin Beaumont), pour un montant de 39 825 € HT suivant les pièces contractuelles jointes,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer le marché et tous documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

12/07/2023

Affiché le

13/07/2023

Fait et délibéré, le 10 juillet 2023
à Ailly sur Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID : 080-200070969-20230710-2023_1007_02-DE

